

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHFERT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

Mairie de Royan
5053
FEBRUER
1971

L'An mil neuf cent soixante et onze

le 12^e février

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. NARTEAU

M. Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération qu'il a prise le 13 août 1970 en vue d'autoriser M. le Maire à pourvoir la Ville en Conseil d'Etat dans l'affaire du **Stade VILLE DE ROYAN - BONNEFOY - CETAC** et de désigner Me Bruno **GELICE, avocat à PARIS** pour représenter la Ville dans la poursuite de cette instance.

Il y a lieu de compléter le texte de la décision prise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Premier Adjoint,

Considérant la nécessité de pourvoir la Ville en Conseil d'Etat et de désigner Me GELICE pour représenter la collectivité dans cette poursuite de l'instance,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à pourvoir la Ville en Conseil d'Etat aux fins de faire adjuger à la Ville le bénéfice des demandes et des défenses qu'elle a présentées devant le Tribunal Administratif.

71033

Objet

Instance Villec/Sté
LAVERGNE, BONNEFOY et
BUREAU CETAC : Stade
d'Honneur

DATE DE CONVOCATION

8 février 1971

DATE D'AFFICHAGE

13 février 1971

Nombre de conseillers
en exercice 25

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22

- de désigner Me CELIGE, 59, rue de la Boétie à PARIS, pour représenter la Ville dans la poursuite de l'instance VILLE c/ LAVERGNE, BONNEFOY, BUREAU CETAC.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. J. Délégué,



VU

CHEFORT-s/M. 18 FEV. 1971

Le Sous-Préfet

